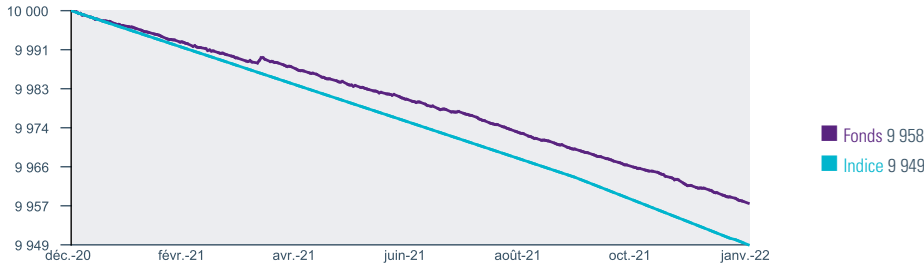


OSTRUM SRI MONEY 6M

DÉCEMBRE 2021

CLASSE D' ACTIONS : I/C (EUR)

COISSANCE DE 10 000 (EUR)



Benchmark avant le 01/10/2021 : EONIA Capitalisé. Depuis le 01/10/2021 : ESTR capitalisé.

PERFORMANCE	Fonds %	Indice %	INDICATEURS DE RISQUE				
			1 an	3 ans	5 ans	10 ans	
1 mois	-0,04	-0,05	Volatilité du fonds	0,02	0,06	0,05	0,12
3 mois	-0,12	-0,15	Volatilité de l'indice	0,01	0,01	0,01	0,04
6 mois	-0,23	-0,27	Tracking error	0,02	0,06	0,05	0,10
1 an	-0,42	-0,51					
Début année	-0,42	-0,51					
3 ans	-0,82	-1,37					
5 ans	-1,42	-2,08					
10 ans	1,06	-2,09					
Depuis la création	3,55	-0,58					

PERFORMANCES ANNUALISÉES

Période	Date de calcul	VL	Performance annualisée *		
			Portefeuille	Indice	Écart
1 semaine	26/12/2021	10 356,15	-0,56	-0,58	0,03
1 mois	30/11/2021	10 359,05	-0,42	-0,54	0,12
3 mois	30/09/2021	10 367,34	-0,45	-0,56	0,11
6 mois	30/06/2021	10 378,7	-0,44	-0,52	0,08
1 an	31/12/2020	10 398,79	-0,42	-0,51	0,09
Début année	31/12/2020	10 398,79	-0,42	-0,51	0,09
3 ans	01/01/2019	10 441,06	-0,28	-0,46	0,18
5 ans	01/01/2017	10 504,38	-0,29	-0,42	0,13

*Pour les périodes inférieures à 1 an, les performances annualisées sont calculées selon la méthode linéaire (base 360), et pour les périodes supérieures ou égales à 1 an, selon la méthode actuarielle (base 365)

LES PERFORMANCES INDIQUÉES SONT REPRÉSENTATIVES DES PERFORMANCES PASSÉES ET NE SONT PAS UNE GARANTIE DES RÉSULTATS FUTURS. Certaines performances plus récentes peuvent ressortir inférieures ou supérieures. La valeur du capital et les rendements évoluant au fil du temps (notamment du fait des fluctuations de change), le prix de rachat des actions sera supérieur ou inférieur à leur prix initial. Les performances indiquées sont calculées sur la base de la VL (valeur liquidative) de la classe d'actions, et sont nettes de tous les frais applicables au fonds, mais ne comprennent pas les commissions de vente, les taxes ou les frais de l'agent payeur, et supposent que les dividendes éventuels sont réinvestis. Si ces commissions avaient été prises en compte, les rendements auraient été inférieurs. La performance d'autres classes d'actions sera supérieure ou inférieure en fonction des écarts entre les commissions et les frais d'entrée. Pendant les périodes où certaines classes d'actions ne sont pas souscrites ou pas encore créées (les « classes d'actions inactives »), la performance est calculée en utilisant la performance réelle d'une classe d'actions active du fonds jugée par la société de gestion comme possédant les caractéristiques les plus proches de la classe d'actions inactive concernée, en l'ajustant en fonction des écarts entre les TER (ratios des frais totaux), puis en convertissant le cas échéant la valeur d'inventaire nette de la classe d'actions active dans la devise de cotation de la classe d'actions inactive. La performance ainsi présentée pour la classe d'actions inactive est le résultat d'un calcul indicatif.

Veillez lire les notes complémentaires fournies en fin de document pour prendre connaissance d'informations importantes.



Les références à un classement, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

SPÉCIFICITÉS DU FONDS

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion est double : - Chercher à réaliser une performance supérieure à celle de l'ESTR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro), sur la période de placement recommandée minimum de 6 (six) mois, nette des frais de gestion réels supérieure de 0,30 % à celle de l'ESTR capitalisé. - Mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). En fonction du contexte de marché, notamment en cas de très faible (voir négatif) niveau des taux d'intérêt du marché monétaire de la zone euro, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion. La valeur liquidative du FCP pourrait ainsi baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du FCP, ce qui pourrait compromettre la préservation du capital investi. Ce FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Indice de comparaison

ESTR CAPITALISE

Rating Morningstar TM

-

Catégorie Morningstar TM

EUR Money Market

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Forme juridique	Fonds Commun de Placement
Classification AMF	Fonds monétaires à VL variable standard
Création de la classe d'actions	15/06/2009
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS BANK
Devise	EUR
Heure limite de centralisation	13:00 CET J
Actif net du fonds	EURm 2 179,5
Horizon d'investissement recommandé	> 6 mois
Type d'investisseur	Institutionnel

CLASSES D' ACTIONS DISPONIBLES

Classe d'actions	ISIN	Bloomberg
I/C (EUR)	FR0010750984	LBPEONI FP

PROFIL DE RISQUE

Risque plus faible Risque plus élevé
Rendement généralement inférieur Rendement généralement supérieur



La catégorie de l'indicateur synthétique de risque et de rendement repose sur des données historiques.

En raison de sa politique d'investissement, le fonds est exposé principalement aux risques suivants :

- Risque perte de capital
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme
- Risque de durabilité

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous référer à la section détaillant les risques spécifiques, située à la fin du présent document.

Ostrum SRI Money 6M

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 02/01/2022

RÉPARTITION PAR TYPES D'INSTRUMENTS	Fonds%
Obligations	41,58
Euro commercial paper	32,57
OPC monétaires	9,71
Bons du Trésor	1,38
Certificats de Dépôt	0,69
Liquidités & Assimilés	14,07
Total	100,00

DVMP (Années)	0,52
DVMP (Jours)	191
MMP (Années)	0,19
MMP (Jours)	71

RÉPARTITION SECTORIELLE	Fonds %
Banques	22,47
Biens de consommation cycliques	14,90
Services collectifs	13,16
Biens d'Equipeement	4,36
Télécommunications	3,06
Technologie et Electronique	2,95
Santé	2,94
Services financiers	2,38
Industrie de base	2,34
Immobilier	2,15
États	1,38
Transport	1,38
Biens de consommation non cycliques	1,24
Services	0,69
Obligations foncières	0,51
Energie	0,32
OPC monétaires	9,71
Liquidités & Assimilés	14,07
Total	100,00

Nomenclature BCLASS

STRUCTURE FINANCIÈRE DU PORTEFEUILLE	Fonds %
Taux fixe	59,46
1J	0,23
2J-1 S	0,92
1S-1M	5,74
1-2 M	7,13
2-3 M	7,08
3-6 M	9,86
6-9 M	12,54
398J-2A	5,61
9M-397J	10,36
Taux révisable	15,40
Taux variable	1,38
Liquidités & Assimilés	14,05
OPC monétaires	9,71
1-2 M	4,63
2-3 M	4,68
3-6 M	0,40
Total	100,00

RÉPARTITION PAR RATINGS LT / DURÉES DE VIE (WAL)**

	1J	2J-1 S	1S-1M	1-2 M	2-3 M	3-6 M	6-9 M	9M-397J	398J-2A	Total
AA	-	-	-	1,38	-	-	-	-	-	1,38
AA-	-	-	-	0,23	-	-	1,50	1,00	0,05	2,78
A+	-	-	-	-	-	1,61	1,35	0,40	1,27	4,62
A	-	-	0,09	0,09	-	0,63	0,23	0,39	1,13	2,56
A-	0,23	-	0,14	0,69	0,59	2,97	2,40	3,30	4,37	14,69
BBB+	-	0,92	1,79	2,15	3,68	1,37	4,93	2,09	5,17	22,11
BBB	-	-	1,67	1,66	2,47	2,29	2,12	1,64	3,32	15,18
BBB-	-	-	1,05	1,26	0,97	2,30	2,13	2,38	0,23	10,32
Rating CT uniquement	-	-	0,99	0,83	0,28	0,04	-	0,46	-	2,60
Liquidités & Assimilés	14,07	-	-	-	-	-	-	-	-	14,07
OPC monétaires	-	-	-	4,63	4,68	0,40	-	-	-	9,71
Total	14,30	0,92	5,74	12,91	12,67	11,62	14,65	11,66	15,54	100,00

en % de l'actif net

CLASSE D' ACTIONS : I/C (EUR)

FRAIS

Frais globaux	0,50%
Commission de souscription max	-
Commission de rachat max	-
Commission de surperformance	20,0%
Minimum d'investissement	3,000,000 EUR ou équivalent
VL (02/01/2022)	10 355,03 EUR

GESTION

Société de gestion
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Gestionnaire financier
OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Acteur responsable (1), parmi les leaders européens (2) de la gestion institutionnelle, Ostrum Asset Management accompagne ses clients opérant avec des contraintes de passif en leur proposant une offre duale : la gestion d'actifs et la prestation de services dédiés à l'investissement.

(1) Ostrum AM est une des premières sociétés de gestion françaises signataire des PRI en 2008. En savoir plus : www.unpri.org.

(2) IPE Top 500 Asset Managers 2020 a classé Ostrum AM, au 77e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2019. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion.

Siège social Paris
Fondé 1984

Actifs sous gestion US \$ 508.2 / € 438.8 (milliards) (30/09/2021)

Gérants de portefeuille

Fairouz Yahiaoui : a débuté sa carrière en 2003 ; a rejoint Ostrum Asset Management en 2020 ; gère la stratégie depuis 2005 ; Diplômée de l'Université de Cergy Pontoise.

INFORMATIONS

Questions sur le prospectus

E-mail ClientServicing_Requirements@natixis.com

RÉPARTITION PAR RATINGS CT / DURÉES DE VIE (WAL)**

	1J	2J-1 S	1S-1M	1-2 M	2-3 M	3-6 M	6-9 M	9M-397J	398J-2A	Total
A-1+	-	-	0,09	1,69	-	0,23	0,92	1,31	2,52	6,76
A-1	0,23	-	-	0,69	0,36	1,61	3,54	0,86	2,50	9,78
A-2	-	0,92	3,70	3,86	6,38	8,18	9,04	8,11	8,59	48,77
A-3	-	-	0,96	1,04	0,97	0,61	1,15	1,38	0,23	6,35
ST2	-	-	0,99	0,90	0,28	0,59	-	-	0,92	3,68
ST3	-	-	-	0,09	-	-	-	-	-	0,09
Liquidités & Assimilés	14,07	-	-	-	-	-	-	-	-	14,07
Rating LT uniquement	-	-	-	-	-	-	-	-	0,79	0,79
OPC monétaires	-	-	-	4,63	4,68	0,40	-	-	-	9,71
Total	14,30	0,92	5,74	12,91	12,67	11,62	14,65	11,66	15,54	100,00

en % de l'actif net

*Notation interne

La notation interne utilisée dans le présent document est le fondement des règles d'éligibilité d'Ostrum Asset Management et du système de détermination des autorisations pour les émetteurs. Cette notation est déterminée à partir des notations externes attribuées par les trois grandes agences de notation, dites de référence (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings).

Cette notation correspond au rating le plus défavorable des notations externes attribuées par les 3 agences.

Pour le présent document, les notations suivantes sont exploitées pour le calcul de la notation interne : Notation émission pour les titrisations et les obligations. Notation émetteur pour l'ensemble des autres titres.

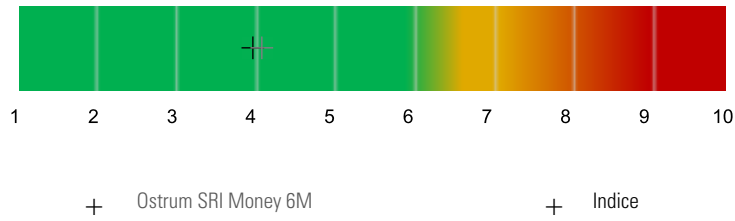
Les titres ou émetteurs ne faisant l'objet d'aucune notation par les Agences Moody's, S&P ou Fitch, peuvent faire l'objet d'une notation interne court-terme (ST1: risque de défaut et volatilité très faible, ST2: volatilité plus élevée mais risque de défaut très faible, ST3: volatilité plus élevée mais risque de défaut faible, ST4: détérioration attendue) par les équipes de Recherche Crédit de la Société de Gestion.

Seuls sont éligibles aux portefeuilles monétaires les titres ou émetteurs bénéficiant des notations internes ST1 à ST3 et d'une notation long terme interne correspondant aux plus hautes qualités de crédit.

Ostrum SRI Money 6M

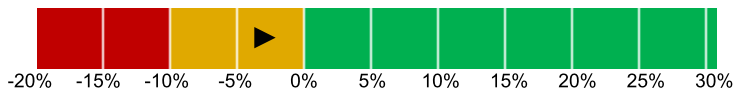
ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 02/01/2022

NOTE ISR*



*ISR = Investissement Socialement Responsable

ECART DE NOTE ISR DU FONDS PAR RAPPORT À SON INDICATEUR

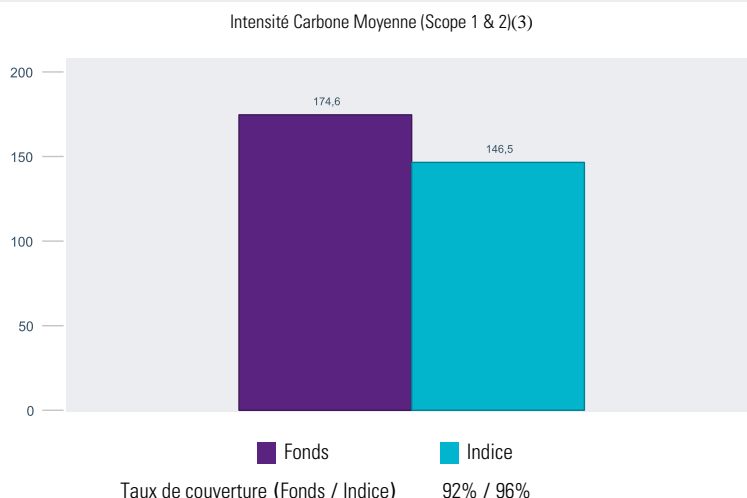


Note ISR

La note 1 correspond à la plus forte qualité extra-financière et 10 la plus faible. Dans la mesure où cette méthode de notation repose sur un grand nombre d'indicateurs, il est possible que le portefeuille ne présente pas à tout moment une meilleure note que l'indicateur de référence.

Intensité carbone Crédit⁽¹⁾

INTENSITÉ CARBONE DE LA PART CREDIT DU PORTEFEUILLE ET DE SON INDICE : INTENSITÉ CARBONE, EXPRIMÉE EN TONNES DE CO₂ / MILLIONS DE DOLLARS DE CHIFFRE D'AFFAIRES. MESURE RECOMMANDÉE PAR LA TCFD⁽²⁾



Indice: 100,00% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR

Le taux de couverture indique le poids des actifs pour lesquels l'intensité carbone est disponible. Ce taux de couverture est exprimé en % de l'actif de la poche.

Principaux contributeurs à l'intensité carbone moyenne du portefeuille (SCOPE1 & 2) ⁽⁴⁾

Entreprises ⁽⁵⁾	Contribution à l'intensité Carbone du ptf (%) ⁽⁶⁾	Intensité Carbone (tCO ₂ / Millions de dollars de chiffre d'affaires)	Emissions Carbone (tCO ₂) ⁽⁷⁾
ENGIE SA	19%	840	56 470 807
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG SA	13%	3 745	79 023 255
ARCELORMITTAL SA	12%	2 833	150 890 839
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	11%	1 017	30 151 731
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV	8%	689	50 245 684
ELECTRICITE DE FRANCE	5%	451	35 983 284
EDP FINANCE BV	3%	698	9 905 013
IBERDROLA FINANZAS SA	3%	380	15 508 850
SNAM SPA	2%	416	1 313 574
SSE PLC	2%	1 030	8 906 002

Source : Trucost

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 pour le corporate et le souverain. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi. Pour récupérer ces données, Trucost collecte les émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une variété de sources publiques, telles que les rapports financiers des entreprises, les sources de données environnementales et les données publiées sur les sites Internet des entreprises ou d'autres sources publiques. En l'absence de publications sur les données, le modèle d'entrées-sorties élargi à l'environnement (EEIO) de Trucost combine des données d'impact environnemental spécifiques à l'industrie avec des données macroéconomiques quantitatives sur le flux de biens et de services entre les différents secteurs de l'économie afin d'obtenir une donnée estimée sur les émissions carbonées. Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est obtenue en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. Ce dernier calcul correspond à la Weighted Average Carbon Intensity (WACI), telle que préconisée par la TCFD. L'intensité carbone mesure ainsi volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaire généré par les émetteurs du portefeuille sur une période donnée. Plus d'informations sur la méthodologie ici : <https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf>

1. L'intensité carbone correspond au volume de CO₂ émis pour 1 million de dollars de chiffre d'affaires réalisé.

Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte non seulement les émissions directes liées aux opérations de l'entreprise (**Scope 1**) mais également celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (**Scope 2**).

Intensité carbone d'une entreprise (tonnes de CO₂ / Millions de dollars de chiffre d'affaires) = (Scope 1 + Scope 2) / Millions de dollars du chiffre d'affaires.

2. La TCFD est le Groupe de travail sur les informations financières à fournir concernant le climat fondé par le Conseil de stabilité financière. Le Conseil de stabilité financière ou CSF (en anglais Financial Stability Board ou FSB) , est un groupement économique international créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009.

3. Scope 1: Emissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.

3. Scope 2: Emissions de gaz indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.

4. L'intensité carbone moyenne du portefeuille est la somme des intensités carbonées des entreprises pondérée par les poids du portefeuille.

5. Le calcul de l'intensité carbone moyenne du portefeuille prend uniquement en compte les titres d'émetteurs privés détenus dans nos fonds internes.

6. Représente la contribution en % de l'entreprise dans l'intensité carbone moyenne du portefeuille.

7. Représente le nombre de tonnes de CO₂ émis par l'entreprise sur les Scope 1 et Scope 2.

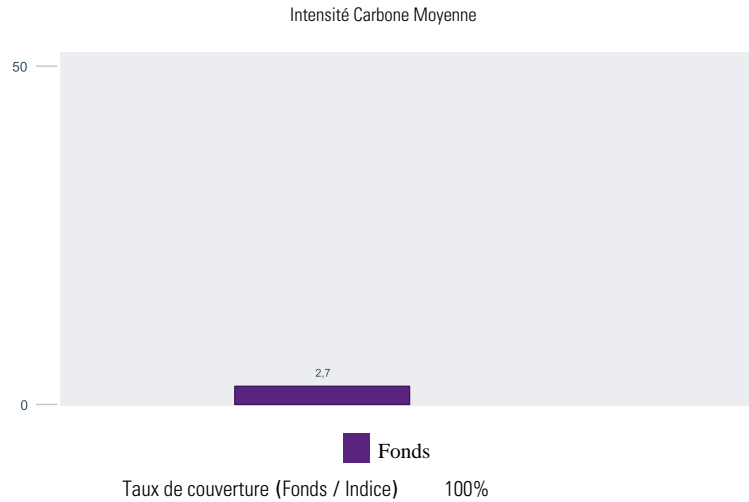
Source : Natixis Investment Managers International sauf indication contraire

En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation

Pour plus d'informations concernant les enjeux de la Loi Energie Climat, veuillez consulter le dernier rapport d'Ostrum AM disponible sur le site internet d'Ostrum AM.

Intensité carbone Souverain⁽¹⁾

INTENSITÉ CARBONE DE LA PART SOUVERAINS DU PORTEFEUILLE ET DE SON INDICE : INTENSITÉ CARBONE SUR LES SOUVERAINS EST EXPRIMÉE EN TONNES DE CO₂ / MILLION DE DOLLARS DE PIB RÉALISÉ



Le taux de couverture indique le poids des actifs pour lesquels l'intensité carbone est disponible. Ce taux de couverture est exprimé en % de l'actif de la poche.

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE MOYENNE DU PORTEFEUILLE (SCOPE1 & 2)⁽²⁾

Pays (3)	Contribution à l'intensité Carbone du ptf (%) ⁽⁴⁾	Intensité Carbone (tCO ₂ / millions de dollars de PIB réalisé)	Emissions Carbone (tCO ₂) ⁽⁵⁾
ITALIE	1%	194	389

Source : Trucost

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 pour le corporate et le souverain. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi. Pour récupérer ces données, Trucost collecte les émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une variété de sources publiques, telles que les rapports financiers des entreprises, les sources de données environnementales et les données publiées sur les sites Internet des entreprises ou d'autres sources publiques. En l'absence de publications sur les données, le modèle d'entrées-sorties élargi à l'environnement (EEIO) de Trucost combine des données d'impact environnemental spécifiques à l'industrie avec des données macroéconomiques quantitatives sur le flux de biens et de services entre les différents secteurs de l'économie afin d'obtenir une donnée estimée sur les émissions carbonées. Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est obtenue en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. Ce dernier calcul correspond à la Weighted Average Carbon Intensity (WACI), telle que préconisée par la TCFD. L'intensité carbone mesure ainsi volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaire généré par les émetteurs du portefeuille sur une période donnée. Plus d'informations sur la méthodologie ici : <https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf>

1. L'intensité Carbone correspond au volume de CO₂ émis pour 1 million de dollars de PIB réalisé.

Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte les émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) d'un pays, y compris l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, telles que rapportées par le PRIMAP.

Intensité carbone d'un pays (tonnes de CO₂ / Millions de dollars de PIB) = (Emissions Carbone) / Millions de dollars de PIB

2. L'intensité carbone moyenne du portefeuille est la somme des intensités carbonées des pays pondérée par les poids du portefeuille.

3. Le calcul de l'intensité carbone moyenne du portefeuille prend uniquement en compte les titres d'émetteurs souverains détenus dans nos fonds internes.

4. Représente la contribution en % du pays dans l'intensité carbone moyenne du portefeuille.

5. Représente le nombre de millions de tonnes équivalent CO₂ émis par le pays pour la part de dette détenue dans le portefeuille. **Emissions Carbone**: Emissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) d'un pays, y compris l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, telles que rapportées par le PRIMAP

PRIMAP est une base de données combinant plusieurs ensembles de données sur les émissions carbone des souverains, publiés pour créer un ensemble complet de trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre pour une majorité de pays membres ou non de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) à partir de 1950. Ces données représentent les principales catégories en matière de Gas à effet de serre du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) de 2006 (CO₂, CH₄, N₂O...) Plus d'information ici : <http://doi.org/10.5880/PIK.2016.003> Trucost est un fournisseur de données.

Source : Natix Investment Managers International sauf indication contraire

En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation

Pour plus d'informations concernant les enjeux de la Loi Energie Climat, veuillez consulter le dernier rapport d'Ostrum AM disponible sur le site internet d'Ostrum AM.

COMMENTAIRE DE GESTION

Lors de sa réunion du 16 décembre, la BCE a reconduit son statu quo en ce qui concerne ses taux directeurs (taux «refi» à 0%, taux de facilité de prêt marginal à 0.25% et taux de facilité de dépôt à -0.50%). En ce qui concerne ses plans d'achats d'actifs sur le marché, la BCE a en revanche annoncé, alors que l'économie européenne vit sous la menace du variant Omicron et traverse une période historique d'inflation, la fin du PEPP («Pandemic Emergency Purchase Programme»). Ces achats, d'un montant plafond de 1 850Mds€, seront donc encore réduits au 1er trimestre 2022 puis, à compter de fin mars, les achats nets seront stoppés. Cependant la BCE a décidé d'allonger l'horizon de réinvestissement des paiements en principal des titres arrivant à échéance achetés dans le cadre du PEPP au moins jusqu'à la fin de 2024. En outre l'institution se ménage la possibilité de prolonger ou de relancer ledit programme si nécessaire. Enfin on signalera qu'une 10ème et dernière opération de refinancement ciblé à long terme («TLTRO 3.10») est intervenue mi décembre pour 52Mds€ en faveur du secteur bancaire de la zone euro dans les nouvelles conditions définies suite à la crise sanitaire (-1%), l'encours total en vie de ces opérations avoisinant les 2 000Mds€. Toutefois ces conditions préférentielles applicables à ce type d'opérations prendront fin en juin de l'année prochaine.

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, on rappellera que sur l'ensemble de l'année 2020, le PIB avait chuté de 6,6 %! En revanche le PIB du troisième trimestre 2021 s'affiche à +2.2% par rapport au précédent contre +2.1% au second trimestre confirmant le retour de la croissance après deux baisses trimestrielles consécutives (-0.3% au 1er trimestre 2021 et -0.6% au 4ème trimestre 2020). En rythme annuel par rapport au troisième trimestre 2020, la hausse s'affiche à +3.7% certes en retrait par rapport au spectaculaire à +14.3% enregistré au second trimestre. L'émergence du variant Omicron du Covid-19 en dépit d'un processus vaccinal largement déployé est toutefois de nature à impacter le chiffre de croissance de la zone euro pour l'ensemble de 2021 récemment anticipé à 5% par la Commission Européenne. De fait l'indice PMI Markit composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, s'affiche déjà en légère baisse en décembre à 53.4 contre 55.9 en novembre tout en demeurant encore au-dessus du seuil des 50, signe d'une activité économique toujours en croissance. En ce qui concerne l'inflation, en rythme annuel, elle a continué d'augmenter en novembre à +4.9% contre +4.1% en octobre, se situant largement à plus du double du seuil fatidique des 2% cible de la BCE et sur un plus haut de plus de 25 ans. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac) est ressortie quant à elle également en hausse en rythme annuel à +2.6% en novembre contre +2.1% en octobre. Enfin le taux de chômage de la zone euro poursuit sa baisse à 7.3% en octobre contre 7.4% en septembre désormais en-dessous de son niveau pré-pandémique de 7.4% en février 2020!

Dans ce contexte, en décembre, la moyenne mensuelle de l'Eonia s'affiche à -0.492% (-0.488% en novembre), celle du swap 1 an OIS à -0.466% (-0.463% en novembre) et celle de l'Euribor 3 mois à -0.582% (-0.567% en novembre).

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, en décembre, ils sont repartis à la hausse après la baisse enregistrée en novembre. Ainsi le taux du Bund 10 ans est passé de -0.35% fin novembre à -0.18% fin décembre (plus bas historique à -0.86% début mars 2020 lors de la 1ère vague de la crise sanitaire). Les taux des marchés obligataires des pays périphériques ont logiquement suivi le même chemin. Ainsi le taux du BONOS espagnol 10 ans est passé de +0.40% fin novembre à +0.56% fin décembre (plus bas historique à -0.02% mi-décembre 2020) et celui du BTP italien 10 ans de +0.97% fin novembre à +1.17% fin décembre (plus bas historique à +0.52% mi-décembre 2020). On notera que les taux obligataires français à 10 ans sont passés au cours de la même période de +0.01% à +0.20%. Il est clair que le marché obligataire est entré depuis quelques mois dans une phase de volatilité accrue, les banques centrales tentant de trouver un difficile équilibre entre la maîtrise d'une poussée inflationniste que l'on ne peut plus qualifier de temporaire et qui se situe bien au-delà des objectifs de stabilité de long-terme et la préservation de la croissance économique dans le contexte d'une cinquième vague épidémique extrêmement violente.

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, après s'être considérablement accrus en avril et mai 2020 suite à la crise sanitaire, ils n'ont cessé de se réduire au cours des mois qui ont suivi jusqu'à repasser en territoires négatifs et atteindre des niveaux bien inférieurs à ceux d'avant crise! Ainsi la moyenne mensuelle des spreads contre Eonia à l'émission des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises a plongé à -14.1bps en décembre contre -10.5bps en novembre, soit son plus bas niveau historique (plus haut à +17.1bps en mai 2020 et précédent plus bas à -9.9bps en février 2018). Cette extrême négativité des spreads à l'émission offerts par les banques sur leurs certificats de dépôts courts témoigne du désintérêt persistant de celles-ci à emprunter sur le marché monétaire compte tenu des volumes des opérations de refinancement «TLTRO 3» opérées par la BCE en faveur du secteur bancaire, désintérêt encore accru par l'approche de la fin d'année où l'allègement des bilans bancaires est visiblement recherché. En ce qui concerne l'écart mensuel moyen entre l'Euribor 3 mois et le swap à 3 mois contre taux au jour le jour, qui mesure le coût de la liquidité interbancaire sur cette durée, après avoir culminé à +21bps en avril 2020 au plus fort de la crise, il s'est ensuite effondré pour passer en territoire négatif. Il s'affiche encore plus négatif à -8.7bps en décembre contre -7.8bps en novembre confirmant l'absence accrue d'intérêt des banques à emprunter du cash sur le court terme dans le contexte précédemment décrit.

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTRAXX Europe 5 ans Corporate 'générique', représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a sensiblement décliné passant de +57bps fin novembre à +48bps fin décembre (plus haut en mars 2020 à +139bps depuis fin septembre 2012). Les spreads de crédit ont donc sensiblement baissé au cours du mois de décembre semblant plus saluer les nouveaux records boursiers enregistrés que craindre les tensions observées sur les marchés obligataires.

La sensibilité crédit a été augmentée avec des titres obligataires secondaires sur la partie 12-18 mois. La WAL est proche de 190 jours et la sensibilité taux évolue autour de 70 jours.

La fin d'année s'est traduite par une raréfaction de l'offre en particulier bancaire et une forte tension sur les rendements avec le passage de fin d'année.

Chaque investissement est évalué en intégrant les critères de gouvernance responsable, de gestion durable des ressources, de transition énergétique et économique, et de développement des territoires.

Calcul des performances durant les périodes d'inactivité de la classe (si applicable)

Pour les périodes pendant lesquelles certaines catégories d'actions n'ont pas été souscrites ou n'ont pas encore été créées (les « catégories d'actions inactives »), la performance est imputée en fonction de la performance réelle de la catégorie d'actions du fonds que la société de gestion a déterminé avoir les caractéristiques les plus proches de celles de cette catégorie d'actions inactive et en l'ajustant sur la base de la différence des ratios de frais et, le cas échéant, en convertissant la valeur liquidative de la catégorie d'actions active dans la monnaie de cotation de la catégorie d'actions inactive. La performance présentée pour cette catégorie d'actions inactive est le résultat d'un calcul indicatif.

Croissance d'une somme de 10 000

Le graphique compare la croissance de 10 000 dans un fonds avec celle d'un indice. Les rendements totaux ne sont pas ajustés pour tenir compte des frais de vente ou des effets de l'impôt, mais ils sont ajustés pour tenir compte des frais courants réels du fonds et supposent le réinvestissement des dividendes et des plus-values. S'ils étaient ajustés, les frais de vente réduiraient la performance présentée. L'indice est portefeuille non géré de valeurs mobilières spécifiées et il ne peut pas faire l'objet d'un investissement direct. L'indice ne tient pas compte des dépenses initiales ni courantes. Le portefeuille d'un fonds peut différer considérablement des titres de l'indice. Cet indice est choisi par le gestionnaire du fonds.

Indicateurs de risque

Le profil de risque et de rendement inclut un « indicateur synthétique de risque et de rendement » (SRRI), comme défini par l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA). Cet indicateur de risque est calculé en fonction de la volatilité des rendements, en d'autres termes des fluctuations de la valeur d'inventaire nette (VIN) du fonds. L'indicateur est présenté sur une échelle numérique de 1 à 7, sachant que 1 représente le niveau le plus faible et 7 le niveau le plus élevé.

Les indicateurs de risque sont calculés pour les fonds présentant un historique d'au moins trois ans.

L'alpha mesure la différence entre les prévisions de performance du fonds et ses rendements réels, en fonction de son niveau de risque (mesuré par le bêta). L'alpha est souvent considéré comme un indicateur de la valeur ajoutée ou soustraite par le gérant d'un portefeuille.

Le bêta évalue la sensibilité du fonds aux fluctuations du marché. Un portefeuille dont le bêta est supérieur à 1 est plus volatil que le marché, tandis qu'un portefeuille dont le bêta est inférieur à 1 est moins volatil que le marché.

R2 reflète le pourcentage des fluctuations d'un fonds découlant des fluctuations de son indice de référence, indiquant le degré de corrélation entre le fonds et l'indice. Ce coefficient permet également d'évaluer la probabilité que l'alpha et le bêta aient une importance statistique.

L'écart-type est une mesure statistique de la volatilité des rendements du fonds.

Le ratio de Sharpe utilise l'écart-type et sur le rendement excédentaire afin de déterminer le rendement par unité de risque.

Le ratio d'information est la différence entre la performance moyenne du fonds et la performance de l'indice, divisée par le Tracking Error. Il mesure la capacité du gérant à générer de la performance par rapport à son indice de référence.

Le Tracking Error représente l'écart type de la série des différences entre les rendements du portefeuille et les rendements de l'indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus la performance du fonds se rapproche de celle de l'indice.

Notation et catégorie Morningstar

© 2021 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions (« Informations ») contenues dans ce document (1) incluent des informations confidentielles et exclusives de Morningstar, (2) ne peuvent pas être copiées ou redistribuées, (3) ne constituent pas un conseil en investissement, (4) sont fournies uniquement à des fins d'information (5) ne sont pas garanties être exhaustives, exactes ou à jour et (6) sont tirées des données publiées du fonds à diverses dates. Les Informations vous sont fournies à vos propres risques. Morningstar n'est pas responsable des décisions de négoce, des dommages ou des autres pertes liées aux Informations ou à leur usage. Veuillez vérifier toutes les Informations avant de les utiliser et ne prenez pas de décision d'investissement autrement que sur le conseil d'un conseiller en investissement professionnel. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent augmenter comme diminuer. Les notations Morningstar s'appliquent aux fonds ayant un historique d'au moins 3 ans. Elles tiennent compte des commissions de souscription, du rendement sans risque et de l'écart type pour calculer pour chaque fond son ratio de rendement ajusté en fonction du risque (Morningstar Risk Adjust Return ou MRAR). Les fonds sont ensuite classés en ordre décroissant de MRAR : les 10 premiers pour cent reçoivent 5 étoiles, les 22,5 % suivants 4 étoiles, les 35 % suivants 3 étoiles, les 22,5 % suivants 2 étoiles, les derniers 10 % reçoivent 1 étoile. Les fonds sont classés dans 180 catégories européennes.

Indice de comparaison

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Allocation d'actifs

Le décalage de trésorerie pour les dérivés représente le montant de trésorerie que le gestionnaire de portefeuille devrait emprunter s'il a une position acheteuse par le biais de dérivés et vice versa. Le poids des diverses classes d'actifs dans le portefeuille, y compris les « Autres » est présenté dans ce tableau. La rubrique « Autres » comprend les types de titres qui ne sont pas clairement classés dans les autres classes d'actifs, telles que les obligations convertibles et les actions privilégiées. Dans le tableau, l'allocation aux classes est indiquée pour les positions acheteuses, les positions vendeuses et les positions nettes (positions acheteuses nettes des positions vendeuses). Ces statistiques résument ce que les gestionnaires achètent et comment ils positionnent le portefeuille. Lorsque les positions vendeuses sont présentées dans ces statistiques du portefeuille, les investisseurs obtiennent une description plus robuste de l'exposition et du risque du portefeuille.

Charges

Le chiffre des frais courants est basé sur les dépenses de l'exercice clos en décembre 2020. Il exclut les coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/sortie payés par la SICAV lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif. CED (le cas échéant) Les investisseurs en actions de la catégorie C qui font racheter tout ou partie de leurs actions dans les douze mois suivants leur souscription peuvent cependant devoir s'acquitter d'une commission éventuelle différée (« CED ») qui sera conservée par l'établissement financier par l'intermédiaire duquel la souscription d'actions a été effectuée et déduite des produits de rachat versés à l'investisseur concerné. Les investisseurs en actions de la catégorie CW qui font racheter tout ou partie de leurs actions dans les trois années suivant leur souscription peuvent cependant devoir s'acquitter d'une commission éventuelle différée (« CED ») qui sera conservée par l'établissement financier par l'intermédiaire duquel la souscription d'actions a été effectuée et déduite des produits de rachat versés à l'investisseur concerné.

Label ISR Créé début 2016 par le Ministère des Finances et des Comptes publics avec l'appui des professionnels de la Gestion d'Actifs, le label vise à favoriser la visibilité de la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) par les épargnants. Il permet aux investisseurs d'identifier aisément des produits d'investissement qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. Un fonds qui reçoit le label ISR doit répondre à de nombreuses exigences :

- une transparence vis-à-vis des investisseurs (objectifs, analyses, processus, inventaires...),
- une sélection en portefeuille fondée sur des critères ESG prouvés,
- des techniques de gestion en adéquation avec une philosophie de gestion long terme,
- une politique de vote et d'engagement cohérente, - des impacts positifs mesurés. Plus d'informations sur www.lelabelisr.fr

Commission de surperformance

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « J/J-1 », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. La commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de l'OPCVM dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Risques spécifiques

Risque de perte en capital : la valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandé.

Fluctuations des taux d'intérêt : La valeur des titres obligataires détenus par un fonds évolue dans le sens inverse des taux d'intérêt. Si les taux baissent, la valeur de marché des titres obligataires tend à augmenter. Les taux d'intérêt varient d'un pays à l'autre en raison, entre autres, des variations rapides de la masse monétaire du pays concerné, de l'évolution de la demande en emprunts des entreprises et des ménages, et des fluctuations effectives ou escomptées de l'inflation.

Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme : les stratégies mises en oeuvre via les instruments financiers à terme proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en oeuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit : (baisse de la valeur liquidative du FCP liée à un accroissement des écarts de rendements des émissions privées en portefeuille, voire à un défaut sur une émission), dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternatives (arbitrage de taux, distressed securities, arbitrage de convertibles, global macro notamment) peuvent être exposées au crédit. Les accroissements des écarts de rendements des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de durabilité : Ce Fonds est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(2) du Règlement (UE) 2019/2088, par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Pour plus d'informations sur le dispositif d'intégration du risque de durabilité veuillez vous référer au site internet de la Société de gestion et du gérant financier.

La distribution de ce document peut être limitée dans certains pays. La vente de fonds n'est pas autorisée dans tous les pays et l'offre et la vente de celui-ci à certains types d'investisseurs peuvent être limitées par l'autorité de réglementation locale. Natixis Investment Managers S.A. ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir ou verser des commissions ou des rabais liés au fonds. Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la cession d'actions ou de parts du fonds dépend de la situation ou du traitement fiscal de chaque investisseur et peut être sujet à changement. Veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier si vous avez des questions. Il appartient à chaque conseiller financier de veiller à ce que l'offre ou la vente d'actions de fonds soient conformes au droit national applicable.

Le présent document est remis à titre purement informatif. Les thèmes et processus d'investissement ainsi que les titres en portefeuille et les caractéristiques indiqués le sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer. Aucune référence à un classement, une notation ou une récompense ne constitue une garantie de résultats futurs et n'est constante sur la durée. Ce document n'est pas un prospectus et ne constitue pas une offre d'actions. Les informations contenues dans ce document peuvent être mises à jour autant que de besoin et peuvent être différentes des versions publiées précédemment ou à l'avenir de ce document. Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur ce fonds, notamment sur les frais, les dépenses et les considérations de risque, veuillez contacter votre conseiller financier pour obtenir gratuitement un prospectus, les informations clés pour l'investisseur, une copie des statuts, des rapports semestriels et annuels et/ou d'autres documents ainsi que les traductions qui sont pertinentes pour votre pays. Pour obtenir de l'aide pour localiser un conseiller financier dans votre pays, veuillez appeler au +44 203 405 2154.

Avant d'investir, nous nous invitons à lire attentivement le prospectus et le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur qui sont disponibles, en cas d'enregistrement dans votre pays, auprès des bureaux de Natixis Investment Managers (im.natixis.com) et des **Agents Payeurs/Représentants** suivants : France : CACEIS Bank France, 1-3, Place Valhubert, 75013 Paris, Allemagne : Rheinland-Pfalz Bank, Große Bleiche 54-56, D-55098 Mayence, Italie : State Street Bank SpA, 10 Via Ferrante Aporti, 20125 Milan, Suisse : RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, Agence de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.

Le présent document peut contenir des références à des droits d'auteur, des indices et des marques qui ne sont pas nécessairement déposés dans toutes les juridictions. Les dépôts de tiers appartiennent à leurs propriétaires respectifs et ne sont pas affiliés à Natixis Investment Managers ou à l'une de ses sociétés liées ou affiliées (collectivement « Natixis »). Aucun de ces détenteurs tiers ne soutient ni n'approuve tout service, fonds ou autre produit financier de Natixis et ils ne participent pas à la fourniture de ceux-ci.

Les données historiques ne constituent peut-être pas une indication fiable pour l'avenir. Veuillez-vous reporter au prospectus complet pour plus de détails sur les risques.

Dans l'UE (hors Royaume-Uni et France) : Fourni par Natixis Investment Managers S.A. ou l'une de ses succursales répertoriées ci-dessous. Natixis Investment Managers S.A. est une société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de surveillance du secteur financier et immatriculée sous le numéro B 115843. Siège social de Natixis Investment Managers S.A. : 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. **Italie :** Natixis Investment Managers S.A., Succursale Italiana (Banque d'Italie Registre des sociétés italiennes de gestion d'actifs n° 23458.3). Siège social : Via San Clemente 1, 20122 Milan, Italie. **Allemagne :** Natixis Investment Managers S.A., Zweigniederlassung Deutschland (immatriculée sous le numéro : HRB 88541). Siège social : Senckenberganlage 21, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne. **Pays-Bas :** Natixis Investment Managers, Nederlands (immatriculée sous le numéro 50774670). Siège social : Stadsplateau 7, 3521AZ Utrecht, Pays-Bas. **Suède :** Natixis Investment Managers, Nordics Filial (immatriculée sous le numéro 516405-9601 - Bureau suédois d'immatriculation des sociétés). Siège social : Kungsgatan 48 5tr, Stockholm 111 35, Suède. **Espagne :** Natixis Investment Managers, Succursale en España. Serrano n°90, 6th Floor, 28006 Madrid, Espagne. 90, 6th Floor, 28006 Madrid, Espagne. **Belgique :** Natixis Investment Managers SA, Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique.

En France : Fourni par Natixis Investment Managers International - société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° GP 90-009, une société anonyme immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

En Suisse : Fourni à des fins d'information uniquement par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son représentant à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zurich.

Dans les Iles Britanniques : Fourni par Natixis Investment Managers UK Limited qui est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (immatriculée sous le n° 190258) - siège social : Natixis Investment Managers UK Limited, One Carter Lane, Londres, EC4V 5ER. Dans les cas autorisés, la distribution de ce document est destinée à être faite aux personnes décrites ci-dessous : au Royaume-Uni : ce document est destiné à être communiqué aux professionnels de l'investissement et/ou aux investisseurs professionnels uniquement ; en Irlande : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux investisseurs professionnels ; à Guernesey : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux prestataires de services financiers titulaires d'une licence délivrée par la Guernsey Financial Services Commission ; à Jersey : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux investisseurs professionnels ; dans l'île de Man : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux prestataires de services financiers titulaires d'une licence délivrée par la Financial Services Authority de l'île de Man ou aux assureurs autorisés en vertu de l'article 8 de la Loi de 2008 sur les assurances.

Dans le DIFC : Distribué dans le DIFC et à partir de celui-ci à des clients professionnels par Natixis Investment Managers Middle East (Succursale DIFC), qui est réglementée par la DFSA. Les produits ou services financiers connexes ne sont offerts qu'aux personnes qui ont suffisamment d'expérience et de connaissances financières pour participer aux marchés financiers au sein du DIFC, et qui sont admissibles à titre de Clients professionnels ou de Contreparties de marché au sens de la DFSA. Aucune autre personne ne doit agir sur la base de ce document. Siège social : Unit L10-02, Level 10, ICD Brookfield Place, DIFC, PO Box 506752, Dubai, Emirats Arabes Unis.

A Singapour : Fourni par Natixis Investment Managers Singapore Limited (nom enregistré sous le n° 199801044D) aux distributeurs et aux investisseurs qualifiés à titre d'information uniquement.

À Taïwan : Fourni par Natixis Investment Managers Securities Investment Consulting (Taipei) Co., Ltd., une entreprise de consultation en placement de valeurs mobilières réglementée par la Financial Supervisory Commission de la R.O.C. Siège social : 34F., No. 68, Sec. 5, Zhongxiao East Road, Xinyi Dist., Taipei City 11065, Taiwan (R.O.C.), licence numéro 2018 FSC SICE n° 024, Tél. +886 2 8789 2788.

A Hong-Kong : Fourni par Natixis Investment Managers Hong Kong Limited aux investisseurs professionnels à titre d'information uniquement.

En Australie : Fourni par Natixis Investment Managers Australia Pty Limited (ABN 60 088 786 289) (AFSL No. 246830) et destiné uniquement à l'information générale des conseillers financiers et des clients wholesale.

En Nouvelle-Zélande : Ce document est destiné uniquement à l'information générale des investisseurs wholesale néo-zélandais. Il ne s'agit pas d'une offre réglementée au sens de la Loi de 2013 sur la conduite des marchés (FMCA) et elle n'est accessible qu'aux investisseurs néo-zélandais qui ont certifié qu'ils remplissent les conditions prévues par la FMCA pour les investisseurs wholesale. Natixis Investment Managers Australia Pty Limited n'est pas un prestataire de services financiers agréé en Nouvelle-Zélande.

En Amérique latine : Fourni à des clients professionnels uniquement à des fins d'information par Natixis Investment Managers S.A.

En Colombie : Fourni par Natixis Investment Managers S.A. Oficina de Representación (Colombie) aux clients professionnels à des fins d'information dans la limite autorisée par le Décret 2555 de 2010. Tous les produits, services ou investissements auxquels il est fait référence dans le présent document sont fournis exclusivement en dehors de la Colombie.

Au Mexique : Fourni par Natixis IM Mexico, S. de R.L. de C.V., qui n'est pas une entité financière réglementée, un intermédiaire en valeurs mobilières ou un gestionnaire d'investissement au sens de la Loi mexicaine sur le marché des valeurs mobilières (Ley del Mercado de Valores) et qui n'est pas enregistrée auprès de la Comisión Nacional Bancaria y de Valores (CNBV) ou toute autre autorité mexicaine. Tous les produits, services ou investissements auxquels il est fait référence dans le présent document qui nécessitent un agrément ou une licence sont fournis exclusivement à en dehors du Mexique. Bien que les actions de certains ETF puissent être cotées au Sistema Internacional de Cotizaciones (SIC), cette cotation ne constitue pas une offre publique de titres au Mexique, et l'exactitude des informations fournies n'a donc pas été confirmée par la CNBV. Natixis Investment Managers est une entité de droit français et n'est ni agréée ni enregistrée auprès de la CNBV ou de toute autre autorité mexicaine. Dans les présentes, toute référence aux « Investment Managers » désigne Natixis Investment Managers et/ou l'une de ses filiales de gestion d'investissement, qui ne sont pas non plus agréées ou enregistrées par la CNBV ou par toute autre autorité mexicaine.

In Chile : Esta oferta privada se inicia el día de la fecha de la presente comunicación. La presente oferta se acoge a la Norma de Carácter General N° 336 de la Superintendencia de Valores y Seguros de Chile. La presente oferta versa sobre valores no inscritos en el Registro de Valores o en el Registro de Valores Extranjeros que lleva la Superintendencia de Valores y Seguros, por lo que los valores sobre los cuales ésta versa, no están sujetos a su fiscalización. Que por tratarse de valores no inscritos, no existe la obligación por parte del emisor de entregar en Chile información pública respecto de estos valores. Estos valores no podrán ser objeto de oferta pública mientras no sean inscritos en el Registro de Valores correspondiente.

En Uruguay : Fourni par Natixis Investment Managers Uruguay S.A., un conseiller en placement dûment enregistré, agréé et supervisé par la Banque centrale de l'Uruguay. Bureau : San Lucar 1491, oficina 102B, Montevideo, Uruguay, CP 11500. La vente ou l'offre de parts d'un fonds est considérée comme un placement privé au sens de l'article 2 de la Loi uruguayenne no 18627.

Les entités référencées ci-dessus sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, société de portefeuille constituée d'une variété d'entités spécialisées dans la gestion et la distribution d'investissements dans le monde. Les filiales de gestion de Natixis Investment Managers n'exercent des activités réglementées que dans et à partir des juridictions dans lesquelles elles sont agréées ou détentrices d'une licence. Leurs services et les produits qu'elles gèrent ne sont pas offerts à tous les investisseurs dans toutes les juridictions.